Image not found or type unknown

regroupement familial avec ma fille

Par **tiane**, le **27/02/2011** à **23:46**

Bonjour,

Je suis une étrangère, je suis venue en France il y a 3 ans, et je suis en règle, je travaille, on a un petit appart moi et mon compagnon.
Je suis divorcée et j'ai une fille qui est restée dans mon pays, mais que j'aimerais faire venir ici pour la nouvelle rentrée.
Si j'entamme maintenant la procédure de regroupement familial, est-ce qu'elle pourrait venir sans problème?(même avec un peu de retard c'est pas grave, l'essentiel c'est qu'elle serait là). Sinon quel recours dois-je faire si jamais ca marcherait pas?
Merci de me répondre.

Par **Domil**, le **28/02/2011** à **00:05**

Le père est d'accord ? On vous demandera surement le jugement vous donnant la garde de l'enfant.

Par **tiane**, le **28/02/2011** à **00:08**

Merci de m'avoir répondu? Effectivement qu'il est d'accord, d'ailleurs c'est moi qui a eu sa garde mais j'étais obligé de partir ici pour mon travail.

Par **Domil**, le **28/02/2011** à **00:25**

donc si les conditions de revenus et de logement sont réalisées, il ne devrait pas y avoir de problème.

Par **tiane**, le **28/02/2011** à **00:58**

Merci beaucoup pour votre réponse, c'est très important pour moi.
Bien à vous.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés